

FLASH'INFO QUALITE

JUILLET / AOÛT 2022 – N°1

A l'ensemble du personnel,

La création d'un journal spécifique à la qualité à vocation à partager avec vous de l'avancée de la démarche qualité et sécuritaire dans les soins de l'hôpital de Prades et de l'EHPAD Guy Malé.

L'objectif est de vous tenir informés régulièrement de l'organisation et du fonctionnement de la démarche qualité, des actualités, des évaluations, des indicateurs, et autres résultats. La visite de certification pour le secteur du sanitaire est programmée pour mars 2024 et nous serons fixés en octobre 2022 pour les dates des visites des évaluations pour les services du médico-social.

Les derniers résultats de la certification, avec une cotation en A (secteur sanitaire), et les appréciations satisfaisantes (dans le secteur du médico-social) témoignent de la forte implication de l'ensemble des soignants et non soignants dans la démarche qualité.

Maintenir cette dynamique d'amélioration constitue l'enjeu primordial pour garantir une prise en charge optimale et sécuritaire des personnes accueillies. Une culture qualité et sécuritaire partagée est bien présente ; il nous faut la consolider et la pérenniser dans la continuité de votre engagement et de votre investissement au quotidien.

Nous vous remercions tous, tous grades confondus, pour votre engagement dans cette démarche qui permet de garantir le niveau de prise en charge que nous devons offrir à nos patients, résidents et à leurs familles.

Bonne Lecture !

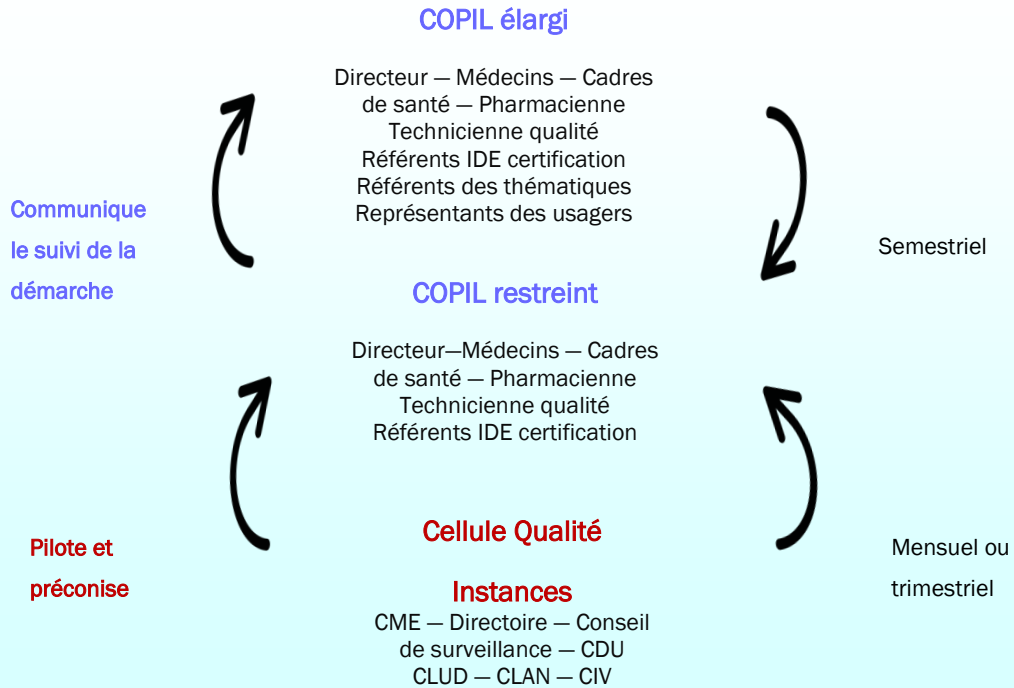
La Présidente de la CME
Le Directeur Délégué



La Certification pour la qualité des soins (secteur sanitaire) et les Evaluations (secteur médico-social)



Le pilotage de la démarche de certification et des évaluations



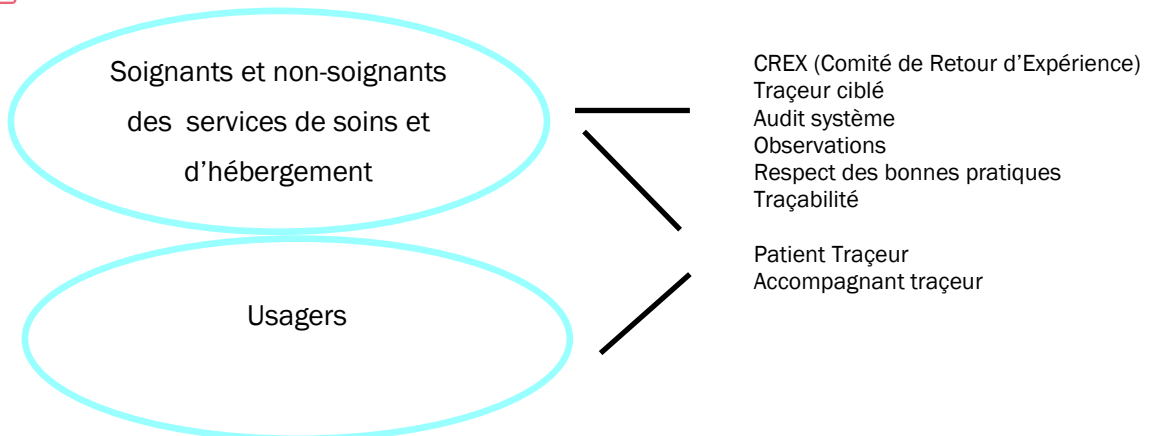
Le COPIL, Késako ?



Le Comité de Pilotage a pour mission de veiller au bon déroulement de la certification : transmission des informations, suivi du calendrier, présentation des résultats, validation des décisions et communication sur la procédure de certification



Les acteurs de la démarche qualité



La certification en bref :

En place depuis 20 ans, la certification est une procédure indépendante d'évaluation obligatoire du niveau de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé, publics et privés. Elle est réalisée tous les 4 ans par des professionnels (des pairs) mandatés par la Haute Autorité de Santé (HAS), les experts-visiteurs



Un petit rappel des dernières démarches de certification :

V1

Visite des experts visiteurs en 2004
L'hôpital a satisfait à l'accréditation en 2004

V2

Visite des experts visiteurs en octobre 2008
Décision de Certification avec suivi obtenue en avril 2010

V2010

Visite des experts visiteurs en septembre 2012
Décision de Certification avec recommandations en novembre 2014

V2014

Visite des experts visiteurs en mars 2017
Décision de **Certification en A** obtenue en septembre 2017

MARS 2024 :
Date prévisionnelle annoncée par la HAS pour la visite de certification de l'Hôpital de Prades

Pssst...

La date pour les Evaluations du secteur médico-social sera connue en octobre

Pour être éligible à la certification, le score global, calculé à partir de résultats de l'ensemble des critères, doit être supérieur ou égal à 50 %. A l'issue de la certification, la HAS prend alors sa décision selon 4 niveaux :



Nouvelle visite sous 4 ans



Visite reprogrammée entre 6 et 12 mois



Visite reprogrammée entre 12 et 24 mois



Les critères du nouveau référentiel de certification



109 critères standards
Prades : 78

Attendus de la certification



5 critères avancés
Prades : 2

Exigences de demain souhaitées
mais non exigibles à ce jour



17 critères impératifs
Prades : 11

Ce que l'on ne veut plus voir
dans l'établissement



Si une évaluation de ces critères est négative, la HAS se réserve le droit de ne pas accorder la certification à l'établissement

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement	La gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles est maîtrisée	Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires	Le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur
La gouvernance fonde son management sur la qualité et la sécurité des soins	Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins sont communiqués, analysés, exploités à l'échelle de l'établissement	Le patient exprime son consentement libre et éclairé sur son projet de soins et ses modalités	Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque
Les équipes mettent en place des actions d'amélioration fondées sur l'analyse collective des événements indésirables associés aux soins	L'établissement lutte contre la maltraitance ordinaire en son sein	Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité	



Les 18 critères impératifs pour les évaluations du secteur médico-social :

Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives
Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations
Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée	L'ESSMS définit, avec un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes
Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe
L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives		